

plan d'urgence sociale hivernal



PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

POINT DE SITUATION SUR LE PLAN D'URGENCE SOCIALE HIVERNAL

Le dispositif départemental d'accueil et d'hébergement est conçu pour apporter en priorité des réponses aux personnes les plus vulnérables dépourvues de logement. Son action est renforcée chaque hiver grâce à l'effort des opérateurs associatifs, mais aussi des communes et des centres hospitaliers. Tout particulièrement durant cette période, la vigilance de chacun, services ou particulier, est sollicitée pour éviter que des personnes ne meurent de froid dans la rue.

- Les opérateurs de la veille sociale contribuent à l'accessibilité du dispositif d'Accueil et d'Hébergement

Le 115 est la voie d'accès privilégiée au dispositif pour le public.

Numéro d'urgence d'aide aux sans abri, ce service téléphonique d'accueil, d'information et d'orientation fonctionne toute l'année 24 H /24 H. Des écoutants professionnels interviennent sur les plages horaires les plus sensibles (en soirée jusqu'à 22 H) pour répondre à des demandes très diverses. 30 appels en moyenne ont été reçus quotidiennement par le 115 depuis le 1^{er} novembre 2009. Les demandes d'hébergement sont les plus fréquentes, 68%, suivies par les demandes d'aide alimentaire.

L'écoutant dispose quotidiennement de l'offre d'hébergement disponible sur tout le territoire. D'un appel à l'autre les situations sont très différentes et il peut-être parfois difficile de les satisfaire : personnes accompagnées d'animaux, familles avec enfants. Les demandes sont plus nombreuses à Tarbes, Lourdes et Lannemezan, trois villes desservies par le train sur l'axe Toulouse – Bayonne.

Ce travail demande des compétences humaines et relationnelles pour établir un dialogue de qualité et proposer une orientation adaptée. En octobre, 113 personnes ont été orientées vers un hébergement; elles étaient 17 % de plus au mois de novembre.

Le Samu Social une équipe mobile pour aller à la rencontre des personnes à la rue

Le Samu Social fonctionne du 1^{er} novembre au 31 mars 7 jours sur 7. Il assure une permanence téléphonique de 18 H à 22 H 30 et une astreinte jusqu'à 23 H. Depuis le 1^{er} novembre, des rondes préventives sont effectuées de 20H à 22H30, à Lourdes et à Tarbes donnant lieu à une trentaine d'interventions chaque soir.

En cas de nécessité, il peut être sollicité par le 115 pour acheminer des personnes vers un hébergement. L'équipe mobile peut également apporter une aide matérielle pour pallier des difficultés immédiates : vivres, vêtements, couvertures. Plus de 25 colis alimentaires avec denrées chaudes ont ainsi été distribués chaque soir. Le Samu Social bénéficie pour cette action d'un soutien particulier de la Banque Alimentaire, soit 1,7 tonnes fournies depuis le début de la campagne hivernale. Un partenariat établi avec l'association 30 millions d'amis permet également aux bénévoles d'apporter, sous la forme de sacs de croquettes, une aide concrète aux personnes en difficultés accompagnées d'animaux.

Bien que la question des sans domicile fixe dans les Hautes-Pyrénées soit sans commune mesure avec Toulouse ou Paris, ce n'est pas seulement le nombre qui justifie de l'utilité de ce service mais davantage la singularité des situations rencontrées.

L'hiver dernier par exemple, c'est la régularité des passages près du garage dans lequel une dame habitait qui a permis de gagner sa confiance et de lui faire accepter un logement et des soins.

Les accueils de jour offrent des espaces privilégiés de récréation du lien social

Les liens sociaux sont indispensables pour développer le sentiment d'appartenance à la Cité. A partir de quelques service de base : aide alimentaire, vestiaire, douches...les accueils de jour sont des points d'ancrage dans la société et favorisent les relations sociales. Dans plusieurs lieux se tiennent des permanences sociales pour ouvrir des droits sociaux (RSA, domiciliation) et proposer un accompagnement social.

Les moyens d'action de certains d'entre eux ont été renforcés dans le cadre du Plan. C'est ainsi que l'accueil du Secours Catholique à Tarbes a bénéficié d'un financement pour le recrutement d'un animateur les week-ends. Dans sa proximité, l'association Zon'art assure l'accès de ses locaux aux gens de la rue en soirée jusqu'à 23 H, soit de 5 à 10 personnes tous les soirs de la semaine.

Une offre d'hébergement renforcée pour mettre à l'abri durablement

Hors plan hivernal, la capacité globale d'hébergement dans le département est de 322 places. **39 places supplémentaires** sont installées pour l'hiver sur l'ensemble du territoire grâce à l'effort d'opérateurs associatifs, de quelques communes et de deux centres hospitaliers, dont 5 places supplémentaires ouvertes au centre d'hébergement Les Petits Fossés à Lourdes. Ailleurs ce sont des chambres d'hôtels qui sont louées en fonction des besoins. Le principe d'un hébergement respectant la dignité des personnes a été privilégié conduisant de ce fait à ne pas renouveler le dispositif Algéccos à Tarbes et à Lourdes.

Sous l'autorité préfectorale, un effort a été demandé aux bailleurs publics pour reloger des ménages hébergés en CHRS en capacité de vivre de façon autonome. **23 places** ont été ainsi libérées de septembre à décembre pour fluidifier le dispositif d'hébergement.

Le principe de continuité de l'hébergement s'impose à l'ensemble des établissements financés par des fonds publics afin d'éviter autant que possible le retour à la rue. La mise en œuvre de ce principe suppose qu'un travailleur social puisse étudier avec la personne accueillie les possibilités d'un parcours résidentiel jusqu'au logement autonome. Pour certaines structures, ce travail a été confié au Foyer des Jeunes Travailleurs et au CIDF à travers la mise en œuvre d'une mesure sociale : l'ASI (appui social individualisé). En 2009, **47 personnes** ont déjà bénéficié de cette mesure pour accéder à un logement autonome, pour 21 d'entre elles l'accompagnement social se poursuit.

A cette mesure qui n'existera plus en 2010, se substituera un SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) porté par la délégation Régionale de la Croix-Rouge Française, et en cours d'organisation.

En conclusion

Le premier plan hivernal a été établi en 2004. Depuis cette date, le dispositif est en constante évolution en fonction du contexte et des publics. S'il est admis que les besoins de ces derniers ne commencent pas au 1^{er} novembre ni ne s'arrêtent au 31 mars, c'est le défaut de moyens pérennes qui ne permet pas au secteur social d'assurer la continuité de la prise en charge des publics.

C'est tout le sens de la refondation du dispositif d'accueil et d'hébergement engagée, dans le cadre du chantier national prioritaire 2008-2012, par le Secrétariat d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme dès 2010 dont les trois grandes orientations :

- prévenir la mise à la rue
- mettre en place un service public de l'hébergement et de l'accès au logement
- réorienter la prise en charge des publics dans l'optique du logement d'abord

doivent permettre la planification opérationnelle de l'offre d'accueil et d'hébergement ainsi que son financement pluri annuel. La mise en place d'un service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) ainsi que la désignation d'un référent unique pour les personnes sans domicile, constituent des actions centrales de cette refondation et s'inscrivent dans le prolongement des actions initiées au travers des plans d'urgence sociale hivernale conduits successivement depuis 5 ans.

Contact DDASS : 05.62.51.79.99

plan d'urgence sociale hivernal 2009-2010
en ligne sur le site internet des services de l'Etat
www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE

page 1/2

Plan d'urgence sociale hivernal

Le plan d'urgence sociale hivernal est entré en vigueur dans le département au 1^{er} novembre 2009.

Ce dispositif hivernal valable du 1^{er} novembre au 31 mars 2010, prévoit 3 niveaux de mobilisation déterminés en fonction des données prévisionnelles météorologiques établies par Météo France à trois jours.

Comme chaque année, les capacités d'hébergement ont été renforcées sur tout le territoire et plus particulièrement à Tarbes et à Lourdes.

Le 115, n° vert des sans abri, est le service de régulation des appels et des signalements.

Le Samu Social a débuté ses tournées à Lourdes et à Tarbes pour aller au contact des personnes à la rue.

Les services de secours du département (police, gendarmerie, centre 15 et SDIS) sont placés en état de vigilance.

Le plan est en ligne sur le site Internet de la préfecture.

Le dispositif d'Accueil et d'hébergement est renforcé pour assurer la mise à l'abri des personnes à la rue dès le 1^{er} novembre.

Le dispositif d'hébergement départemental compte 322 places d'urgence et d'insertion gérées par des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des associations et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) de Tarbes, Lourdes, Vic en Bigorre, Maubourguet et Lannemezan.

La capacité supplémentaire hivernale est de 39 places et devrait permettre de couvrir les besoins en matière d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri qui contactent le 115.

On dénombre :

- 8 places sur Lannemezan
- 5 places sur Lourdes
- 2 places sur Vic en Bigorre
- 1 place sur Maubourguet

Deux centres hospitaliers du département apportent leur contribution à hauteur de 23 places.

Afin de prendre en compte les besoins de mise à l'abri des personnes sur Tarbes, pendant la période hivernale, deux associations, gérant des Accueils de Jour, ouvriront leurs portes le samedi et le dimanche pour l'une, en soirée pour l'autre.

115 et Samu Social

Le 115 fonctionne 7 J/7 et 24H/24. Il dépend de l'association Albert Peyriguère qui gère les trois CHRS du département.

Il assure la régulation des appels et des signalements et oriente les personnes sans domicile vers un hébergement. Il dispose pour cela de l'offre d'hébergement disponible actualisée chaque jour. Deux personnes à mi-temps renforcent l'équipe sur les plages horaires les plus sensibles.

L'hiver dernier, le 115 a traité **8 819** appels véritables dont **6 514** concernaient une recherche d'hébergement.

Le SAMU social

Depuis le 1^{er} novembre, le SAMU social a repris ses tournées préventives entre Lourdes et Tarbes. Chaque soir de 20 H à 22 H 30, une équipe de bénévoles circule dans les rues pour aller au contact des personnes qui refusent un abri ou qui vivent dans des conditions extrêmement précaires. L'hiver précédent, le Samu social a effectué **3 835** interventions constituées par de l'écoute, le transport des personnes vers des lieux d'hébergement, la distribution de colis alimentaires, kits hygiène...

Des dispositions particulières relatives à la grippe A H1N1 ont été prises pour le secteur social

Les CHRS et les structures d'hébergement fonctionnent normalement en cas de pandémie, en développant les précautions d'usage. Comme pour le reste de la population, les personnes recevront des soins sur le lieu d'hébergement et seront hospitalisées si des complications surviennent.

Prévention du risque de décès à la rue

Les consignes de vigilance sont rappelées ainsi que la conduite à tenir face à une personne en danger médical qui refuse un hébergement :

- si elle répond de manière raidie à la stimulation, qu'elle présente des troubles de la conscience ou qu'elle présente une urgence médicale, il faut appeler le 15 qui évaluera la nécessité d'une hospitalisation, et le 115 pour l'informer de la présence à la rue de cette personne. Dans tous les cas, il est important de rester à ses côtés dans l'attente des services de secours.

Dispositif Froid Extrême

Le dispositif hivernal est placé sous l'autorité du Préfet et coordonné par la DDASS. Dans le cas d'une forte dégradation des conditions climatiques, un dispositif « Froid extrême » est déclenché. Il correspond à des températures exceptionnellement basses pendant plusieurs jours : inférieures à - 10° la nuit et négatives en journée.

Le partenariat établi avec météo France permet à la DDASS et à la préfecture de disposer de prévisions météorologiques à J +3.

Lorsque les températures l'indiquent, la cellule « Froid Extrême » entre en vigilance. Si le dispositif d'hébergement est saturé, le COD (centre opérationnel départemental) est activé et le plan hébergement de la sécurité civile peut être enclenché.

plan d'urgence sociale hivernal 2009-2010
en ligne sur le site internet des services de l'Etat
www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

Contact DDASS : 05.62.51.79.99